

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
PROJET DE LOTISSEMENT ELPHÈGE CHIASSON
Savoie Landing, NB

ANNEXE A : FIGURES ET PHOTOS

Préparé par

Jean-Yves Daigle, PhD

Hélène Gautreau-Daigle, BSc

Consultants en terres humides

Novembre 2021

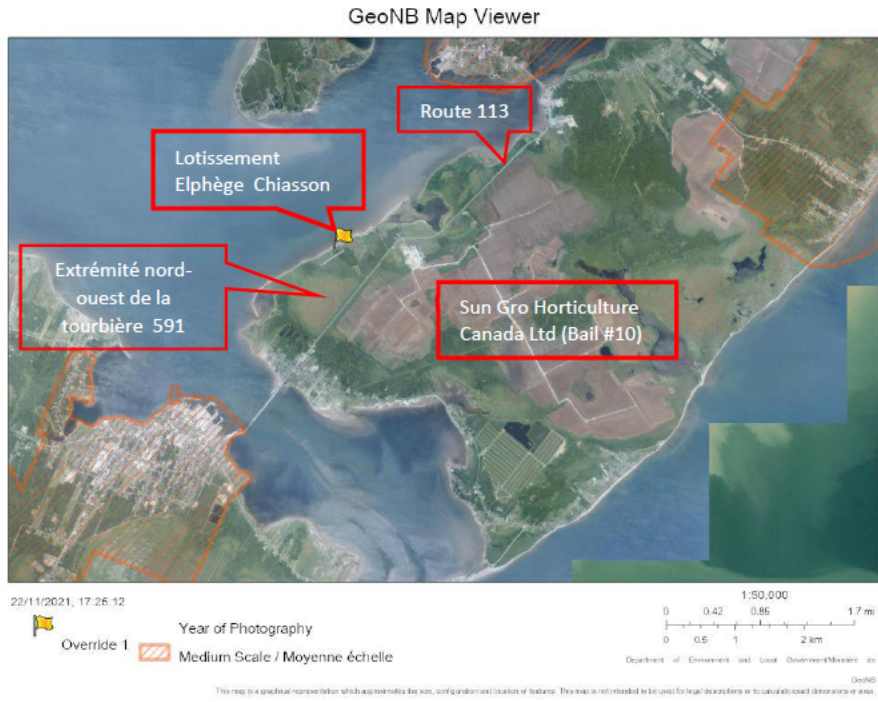


Figure 2: Localisation du Lotissement Elphège Chiasson à Savoie Landing, Ile de Lamèque, NB (drapeau jaune).

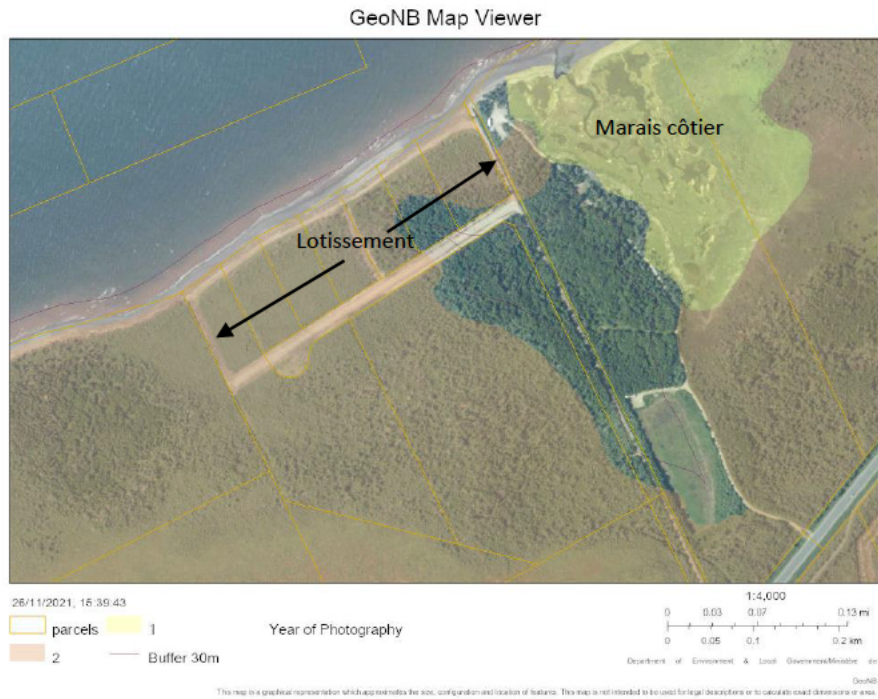


Figure 3: Carte indiquant la couche de terres humides de GeoNB (en brun) montrant que la majeure partie du lotissement est sur des terres humides.

GeoNB Map Viewer Lotissement E. Chiasson

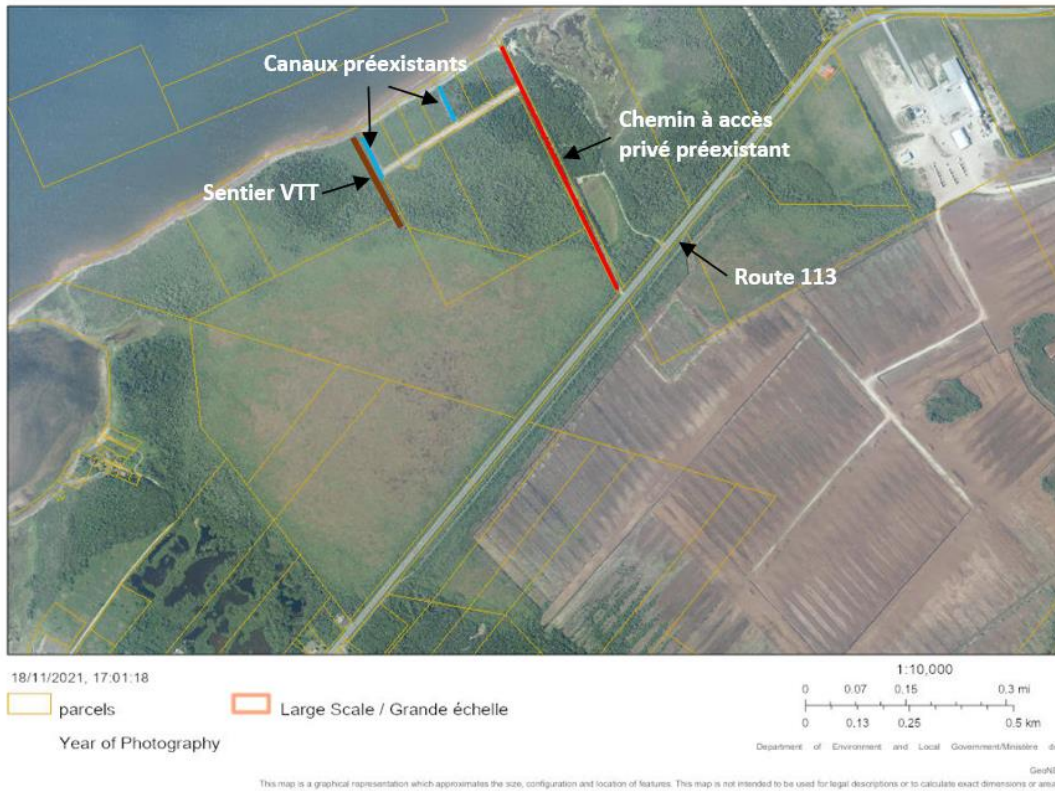
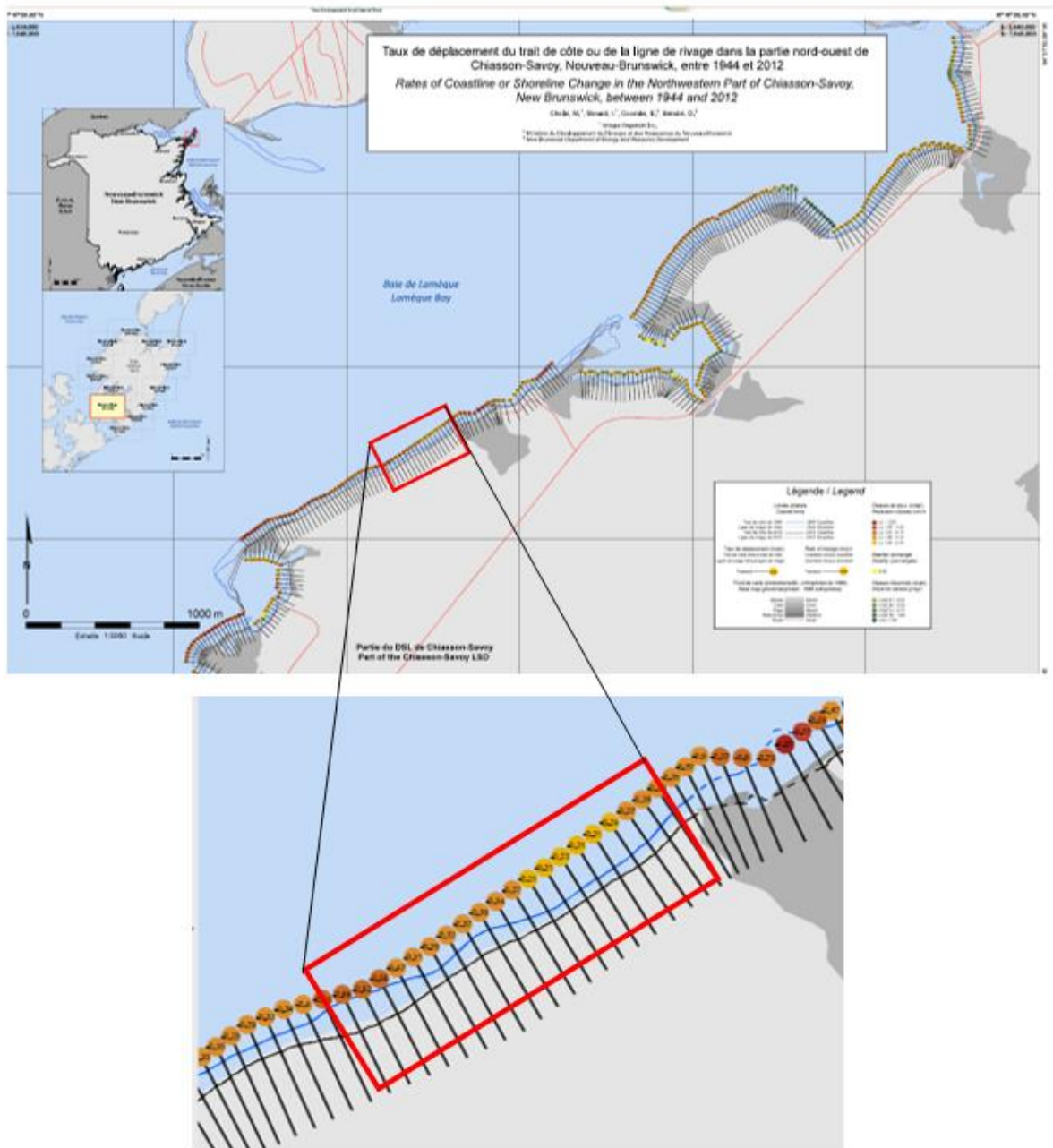
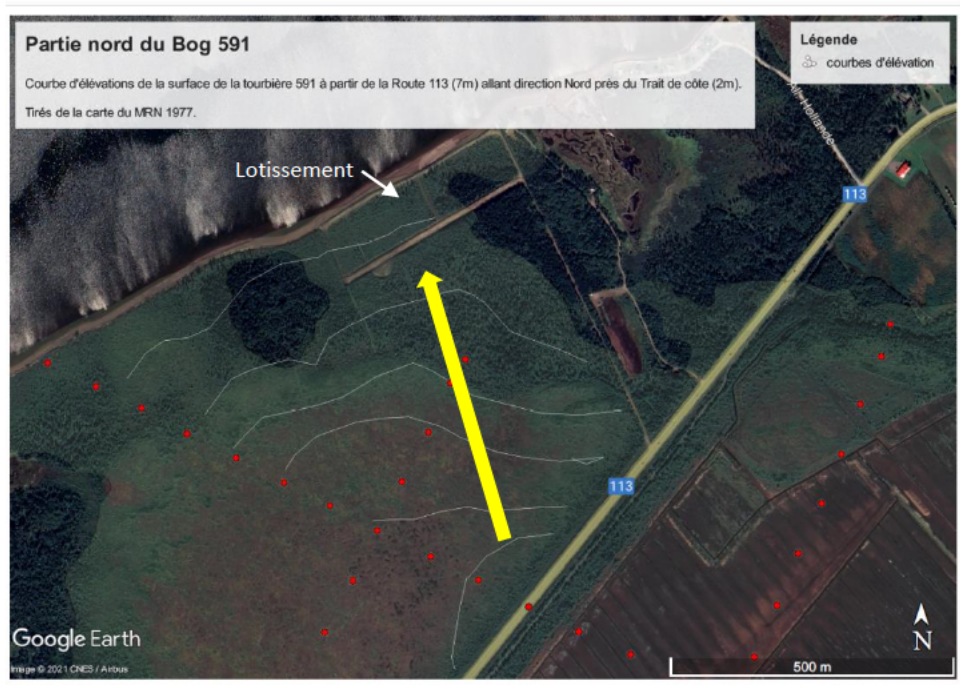
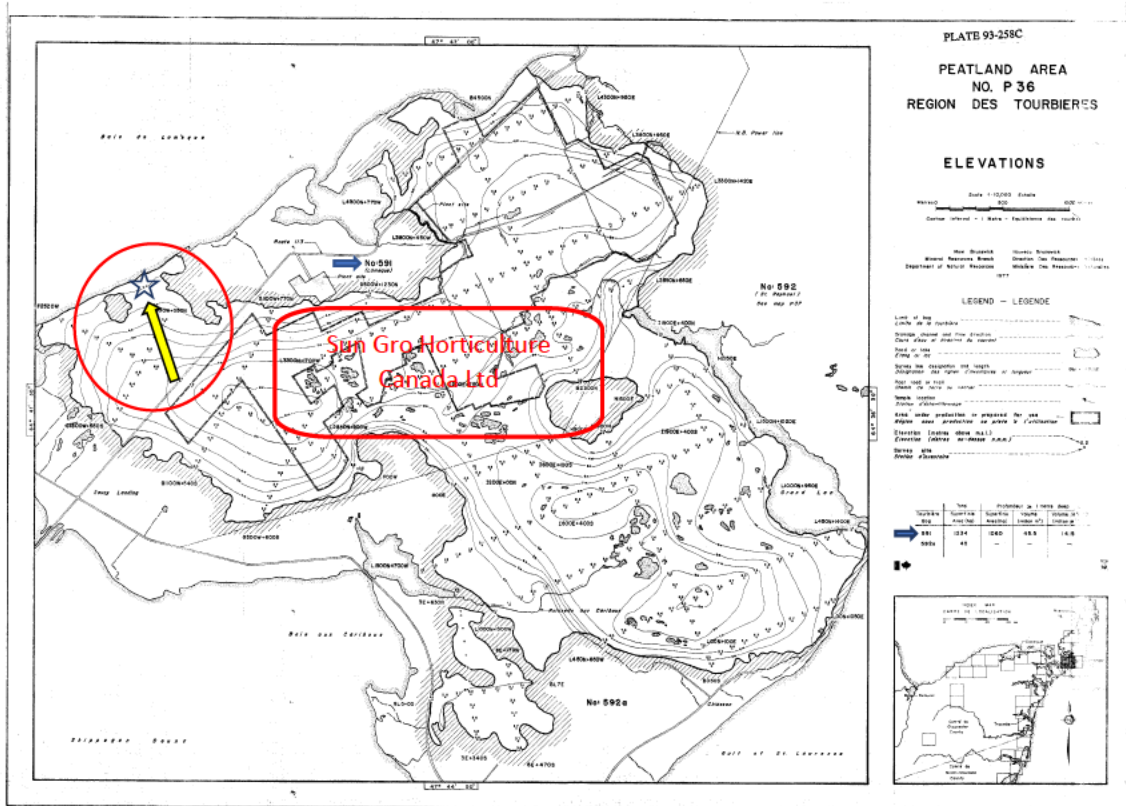


Figure 4: Localisation d'éléments préexistants: un chemin à accès privé de la route 113 jusqu'à la côte (en rouge), deux canaux de drainage vers la côte (en bleu) et un sentier de VTT qui longe la limite ouest du lotissement et se poursuit vers le sud (en brun).





Figures 6 et 7: Carte des élévations (mètres au-dessus du n.m.m.) publiée par le MRN en 1977 et carte sur fond d'image Google Earth, toutes deux indiquant une dénivellation de plus de 5 mètres entre la route 113 (7m) et le bord de la côte (2m), près du site du lotissement indiqué par l'étoile sur la carte d'élévations. La flèche jaune indique la direction de la pente du drainage naturel. Les points rouges sont des points de données lors des travaux d'inventaire.

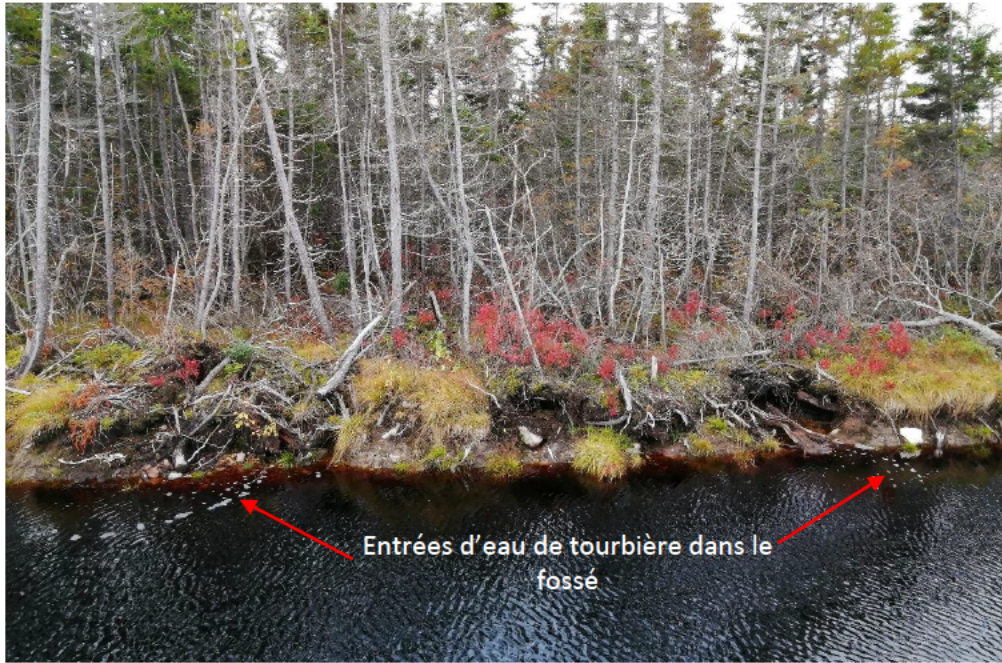


Figure 8 : Écoulement de l'eau de tourbière drainé naturellement au travers du *lagg* et s'écoulant dans le fossé du côté sud du chemin construit au sud des lots.



Photo 1 : Lot 2015-1 : Boisé sec à dominance de sapin baumier vu de l'intersection du chemin construit le long de la limite sud des lots (à gauche) et le chemin d'accès privé préexistant (vers la droite).



Photo 2 : Boisé sec à dominance de sapin baumier du côté opposé au lot 2015-1.



Photo 3 : Sol minéral exposé le long du fossé qui longe le chemin au sud des lots (côté opposé du lot 2015-1).



Photo 4 : Boisé sec à dominance de sapin baumier à l'extrémité sud du lot 2015-2.



Photo 5 : Boisé sec à dominance de sapin baumier du côté opposé au lot 2015-2.



Photo 6 : Sol minéral exposé le long du fossé longeant le chemin au sud des lots (côté opposé du lot 2015-2).



Photo 7 : Boisé humide à dominance d'épinette noire à l'extrémité sud du lot 2015-3.



Photo 8 : Boisé humide à dominance d'épinette noire du côté opposé au lot 2015-3.



Photo 9 : Sol minéral avec une couche superficielle organique exposé le long du fossé vis-à-vis le lot 2015-3.



Photo 10 : Canal préexistant qui draine le terrain vers la mer entre les lots 2015-3 et 2015-4. Après celui-ci, le terrain devient très humide, avec un aspect de tourbière.



Photo 11 : Extrémité sud-est du lot 2015-4, après le canal. Les arbres, à dominance d'épinettes noires diminuent en nombre et en taille et les arbustes deviennent plus importants.



Photo 12 : Boisé d'épinette noire humide opposé au lot 2015-4. Le sol a une couche organique (tourbe) plus importante et la végétation herbacée indicatrice de conditions humides est présente.



Photo 13 : Extrémité sud du lot 2015-5. Le terrain est humide et est devenu densément arbustif avec dominance d'épinettes noires rabougries et d'arbustes éricacées.



Photo 14 : Terrain humide densément arbustif opposé au lot 2015-5.



Photo 15 : Couche de sol organique foncée (tourbe) plus importante exposée le long du fossé vis-à-vis le lot 2015-5.



Photo 16 : Extrémité sud du lot 2015-6. Ce terrain humide est densément arbustif à dominance d'épinette noire et d'arbustes éricacées. Le sol exposé le long du fossé démontre une couche superficielle organique (tourbe).



Photo 17 : Terrain humide opposé au lot 2015-6, dont une partie (vers le fond dans la photo) a été débroussaillée lors de la construction du chemin longeant le côté sud des lots.



Photo 18 : Extrémité sud du lot 2015-7, semblable au lot 2015-6 avec une végétation densément arbustive dominée par l'épinette noir et des éricacées, typique de bords de tourbières.



Photo 19 : Terrain humide densément arbustif opposé au lot 2015-7. Le bord du fossé laisse voir la couche de sol organique (tourbe) en surface.



Photo 20 : Canal préexistant à la ligne de propriété longeant la limite ouest du lot 2015-7, qui draine l'eau vers la mer.



Photo 21 : Lot 2015-1 du côté nord.



Photo 22 : Chemin le long de la côte vis-à-vis le lot 2015-1. L'énrochement, qui débute à la limite de propriété à l'est, se poursuit jusqu'à la limite ouest de la propriété.



Photo 23 : Lot 2015-2 tel qu'il apparaît du côté nord.



Photo 24 : Chemin qui longe la côte vis-à-vis le lot 2015-2.



Photo 25 : Extrémité nord du lot 2015-3.



Photo 26 : Chemin longeant la côte vis-à-vis le lot 2015-3.



Photo 27 : Extrémité nord du canal entre les lots 2015-3 et 2015-4.



Photo 28 : Extrémité nord du lot 2015-4.



Photo 29 : Chemin longeant la côte adjacente au lot 2015-4.



Photo 30 : Extrémité nord du lot 2015-5.



Photo 31 : Extrémité nord du lot 2015-6.



Photo 32 : Chemin qui longe la côte adjacente au lot 2015-6.



Photo 33 : Extrémité nord du lot 2015-7 avec le canal indiquant la limite de propriété ouest à la droite.



Photo 34 : Extrémité ouest du chemin longeant la côte vis-à-vis le lot 2015-7.



Photo 35 : Côte au-delà de l'enrochement vu de la limite ouest de la propriété en direction ouest.